

**MODALITES D'APPLICATION
GENERALES
2025-2029**

GAZ

TABLE DES MATIERES

1	Préambule	3
2	Les grilles tarifaires.....	3
3	Types de raccordement concernés	4
3.1	Raccordement « ≤ 160 m ³ /h »	4
3.2	Raccordement « > 160 m ³ /h »	4
3.3	Conversion m ³ /h - kWh	5
4	Formulation des offres de prix	5
4.1	Etudes.....	5
4.2	Nouveau raccordement.....	5
5	Lecture des grilles.....	6
6	Segment « ≤ 160 m ³ /h ».....	8
6.1	Définitions	8
6.2	Formule ABCD - Explications	9
6.3	Exemples	10
7	Segment « > 160 m ³ /h ».....	14
7.1	Définitions	14
7.2	Formule ABCD – Explications	14
7.3	Exemple.....	16
8	Viabilisation de terrain résidentiel	17
8.1	Définitions	17
8.2	Frais d’ouverture de dossier.....	17
8.3	Coûts des travaux d'alimentation en gaz	17
8.4	Comment utiliser le tarif ?.....	17
8.5	Remarques.....	17
8.6	Exemple	18
9	Raccordement des stations CNG	18
9.1	Exemples	19

1 Préambule

Les tarifs de prestations de raccordement gaz et d'équipement de réseau (viabilisation de terrain) sont présentés sous forme **de grilles tarifaires** permettant d'établir une offre de prix et **de fiches de description technico-administratives** permettant de décrire chacune des prestations.

Remarque : tous les exemples repris dans cette farde sont basés sur les prix 2025.

Ces prix unitaires sont exprimés en euros (€), hors TVA.

2 Les grilles tarifaires

Les grilles tarifaires d'ORES reprennent les prix (forfaitaires et hors forfait) :

- **Des études d'orientation et de détails**
⇒ voir Annexe 'Etudes'
- **Des travaux de réalisation de nouveaux raccordements individuels et collectifs**
 - Raccordement $\leq 160 \text{ m}^3/\text{h}$ (cf. 3.1) ⇒ voir Annexe 4
- **Des travaux de viabilisation d'un terrain résidentiel**
⇒ voir Annexe 7
- **Des raccordements de stations CNG**
⇒ voir Annexe 8
- **Des travaux de réalisation de nouveaux raccordements individuels et collectifs**
 - Raccordement $> 160 \text{ m}^3/\text{h}$ (cf. 3.2) ⇒ voir Annexe 1
- **Des prestations diverses réalisées simultanément aux travaux de réalisation d'un nouveau raccordement**
 - Raccordement $> 160 \text{ m}^3/\text{h}$ (cf. 3.2) ⇒ voir Annexe 2
 - Raccordement $\leq 160 \text{ m}^3/\text{h}$ (cf. 3.1) ⇒ voir Annexe 5
- **Des prestations diverses de modification d'un raccordement existant**
 - Raccordement $> 160 \text{ m}^3/\text{h}$ (cf. 3.2) ⇒ voir Annexe 3
 - Raccordement $\leq 160 \text{ m}^3/\text{h}$ (cf. 3.1) ⇒ voir Annexe 6

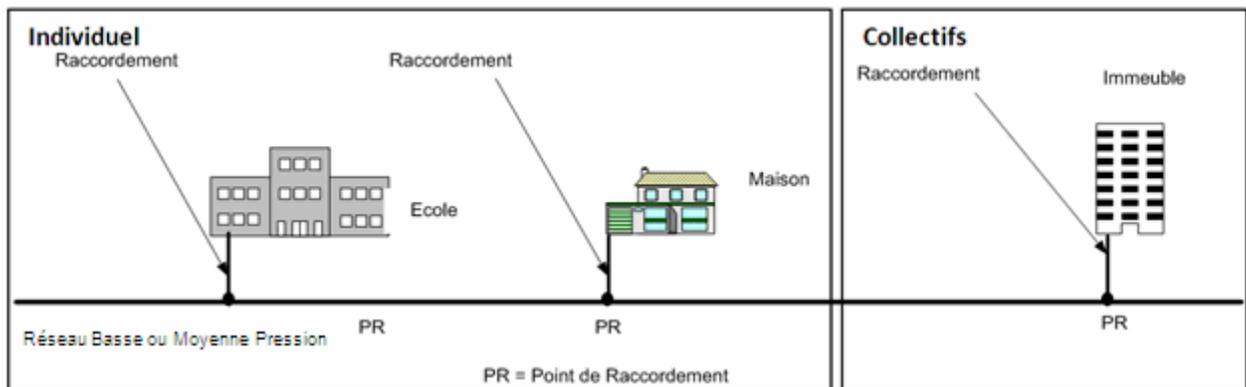
3 Types de raccordement concernés

3.1 Raccordement « $\leq 160 \text{ m}^3/\text{h}$ »

Il s'agit de relier les installations de l'utilisateur avec le réseau de distribution basse pression ou moyenne pression avec pression de sortie compteur de 21/25/98 mbar et avec un débit de maximum 160 m³/h.

De manière générale, un raccordement se compose d'une partie branchement (prise en charge sur la conduite réseau, vanne d'arrêt en trottoir, canalisations et [le cas échéant] détente) et d'une partie comptage.

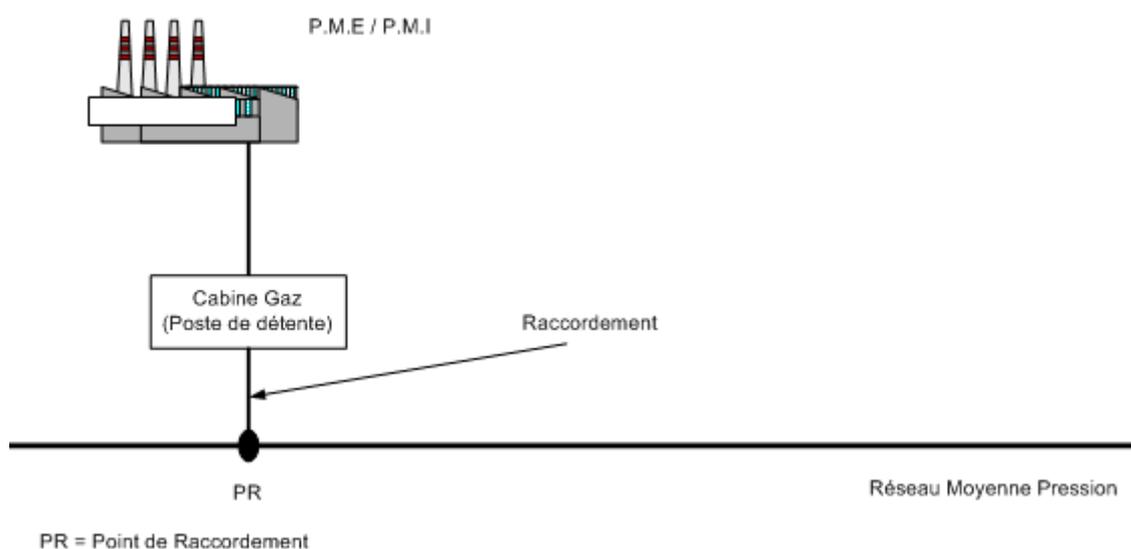
Il peut s'agir d'un raccordement individuel (maison individuelle, bâtiment professionnel, commercial, ...) ou d'un raccordement collectif (immeuble à appartements).



3.2 Raccordement « $> 160 \text{ m}^3/\text{h}$ »

Il s'agit de relier les installations de l'utilisateur avec le réseau de distribution moyenne pression (sortie cabine $\leq 500 \text{ mbar}$).

On retrouvera également comme composants : une partie branchement et une partie cabine (détente + dispositif de comptage).



3.3 Conversion m³/h - kWh

Puissance maximale raccordable (MW) - Gaz riche						
Calibre du compteur	Débit brut max [m ³ /h]	Pression de fourniture [bar]				
		0,021	0,098	0,2	0,49	1
G160	250	2,81	3,02	3,30		
G400	650		7,85	8,58	10,65	14,30
G650	1000		12,08	13,20	16,39	22,00
G1000	1600		19,32	21,12	26,22	35,20
G1600	2500				40,98	55,00

Puissance maximale raccordable (MW) - Gaz pauvre						
Calibre du compteur	Débit brut max [m ³ /h]	Pression de fourniture [bar]				
		0,021	0,098	0,2	0,49	1
G160	250	2,55	2,75	3,00		
G400	650		7,14	7,80	9,69	13,00
G650	1000		10,98	12,00	14,90	20,00
G1000	1600		17,57	19,20	23,84	32,00
G1600	2500				37,25	50,00

4 Formulation des offres de prix

4.1 Etudes

L'étude d'orientation est **facultative** et **payante** et permet au demandeur d'évaluer la rentabilité de son projet. Sa portée et ses conditions de réalisation sont détaillées à l'**Annexe Etudes**.

Dans certaines circonstances précisées dans cette même annexe, l'étude de détails est **obligatoire**. Elle est toujours **payante**. Sa portée et les conditions de réalisation sont également détaillées dans l'**Annexe Etudes**.

4.2 Nouveau raccordement

De manière générale, l'offre de prix pour la réalisation d'un nouveau raccordement (quel qu'en soit le type) est structurée selon 4 termes :

OFFRE = A + B + C + D

où

- A** représente l'**A**ccès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (m³/h).
- B** les frais relatifs au **B**ranchement pour le raccordement au réseau.
- C** les frais relatifs au **C**omptage.
- D** les frais **D**ivers relatifs à des travaux particuliers, non compris dans ceux visés par les forfaits en B et C.

5 Lecture des grilles

Les grilles reprises en **Annexes 1, 4 et 8** se lisent de la manière suivante :

Terme A (Accès)	Terme B (Branchement)	Terme C (Comptage)	Terme D (Divers)
L'Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais de mise à niveau du réseau situé en amont du client et lié indirectement à sa demande de capacité.	Les frais relatifs au Branchement.	Les frais relatifs à l'installation du Comptage.	Les frais Divers relatifs à des travaux particuliers liés au raccordement.

0	0	1	1																																								
Le tarif de raccordement forfaitaire est en fonction des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression) ou sur réseau à haute pression (HP) conformément aux prescriptions techniques d'Ores, pour autant que le demandeur se soumette à la fourniture et des travaux préparatoires qui lui ont été facturés et que les prix de raccordement lui aient été communiqués par Ores. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuels et les prélèvements.																																											
Tarif de raccordement pour le réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel (V) ou par une cabine sur réseau gaz naturel (V) avec pression de sortie cabine ≤ à 1 bar maximum																																											
Le tarif de raccordement forfaitaire est en fonction des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression) ou sur réseau à haute pression (HP) conformément aux prescriptions techniques d'Ores, pour autant que le demandeur se soumette à la fourniture et des travaux préparatoires qui lui ont été facturés et que les prix de raccordement lui aient été communiqués par Ores. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuels et les prélèvements.																																											
A	B	C	D																																								
Accès au réseau Ores peut décider de procéder à une ouverture de réseau après étude de rentabilité en fonction de la demande de capacité. Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celle-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon. Ce prix ne comprend pas : - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par Ores. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D. Remarques : Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.	Branchement Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - les frais de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers. - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public. - la vanne d'arrêt en trottoir. - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers. - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade. - le perçement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'aération, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la déteinte). Ce forfait ne comprend pas : - le perçement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'aération, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la déteinte).	Installation de déteinte et de comptage Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par Ores : - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carrosse et terrassements. - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires. - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuya acier d'une longueur maximale d'un mètre. - l'assistance à la première mise en service (3 heures). Ce forfait ne comprend pas : - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité. - la mise à disposition d'impulsions. Remarques : Le demandeur choisit le type de déteinte : 1 ou 2 lignes Les pressions de fourniture (sortie déteinte) possibles sont : - 21, 25, 95 et 200 mbar pour la cabine 250 m ³ /h, - 98, 200 et 500 mbar pour les cabines 650 et 1000 m ³ /h, - 500 mbar pour une cabine 1800 m ³ /h.	Divers Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Débit horaire maximum (m³/h)</th> <th>Type de compteur</th> <th>Pression maximale de réseau (bar)</th> <th>Conduite type (max. 25 m)</th> <th>prix (€)</th> <th>déteinte 1 ligne prix (€)</th> <th>déteinte 2 lignes prix (€)</th> <th>Carrosses métalliques prix (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>250</td> <td>G160</td> <td>4,9 bar</td> <td>PE63</td> <td>2.776 </td> <td>11.380 </td> <td>14.226 </td> <td>3.952 </td> </tr> <tr> <td>650</td> <td>G260</td> <td>4,9 bar</td> <td>PE110</td> <td>4.428 </td> <td>17.690 </td> <td>24.956 </td> <td>5.367 </td> </tr> <tr> <td>1000</td> <td>G400</td> <td>4,9 bar</td> <td>PE110</td> <td>4.428 </td> <td>22.824 </td> <td>32.039 </td> <td>6.809 </td> </tr> <tr> <td>1600</td> <td>G1000</td> <td>4,9 bar</td> <td>PE110</td> <td>4.796 </td> <td>pas disponible</td> <td>67.420 </td> <td>6.809 </td> </tr> </tbody> </table>	Débit horaire maximum (m ³ /h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	prix (€)	déteinte 1 ligne prix (€)	déteinte 2 lignes prix (€)	Carrosses métalliques prix (€)	250	G160	4,9 bar	PE63	2.776	11.380	14.226	3.952	650	G260	4,9 bar	PE110	4.428	17.690	24.956	5.367	1000	G400	4,9 bar	PE110	4.428	22.824	32.039	6.809	1600	G1000	4,9 bar	PE110	4.796	pas disponible	67.420	6.809			
Débit horaire maximum (m ³ /h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	prix (€)	déteinte 1 ligne prix (€)	déteinte 2 lignes prix (€)	Carrosses métalliques prix (€)																																				
250	G160	4,9 bar	PE63	2.776	11.380	14.226	3.952																																				
650	G260	4,9 bar	PE110	4.428	17.690	24.956	5.367																																				
1000	G400	4,9 bar	PE110	4.428	22.824	32.039	6.809																																				
1600	G1000	4,9 bar	PE110	4.796	pas disponible	67.420	6.809																																				

Les prix des prestations reprises en **Annexes 2, 3, 5 et 6** se lisent comme suit :

2015	ORES (Mouscron)	ANNEXE 4	Travaux hors forfait pour le réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP <= 5 bar) avec pression de sortie 21/25 mbar, et avec un débit maximum de 100 m ³ /h
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail, et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures.			
Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 6).			
Divers			
			Prix
			Fiche
DIVERS BP et MP	Travaux supplémentaires en domaine public :		
	Fourniture et pose de conduite, terrassement compris / m		73 € G170
	Fourniture et pose de conduite avec traversée de voirie, terrassement compris / m		73 € G172
	Forage (jusqu'à 30 m) / m		249 € G174
	Forage sous éléments structurels (points, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)		sur devis
	Travaux supplémentaires en terrain privé :		
	Fourniture et pose conduite PE32 en tranchée ouverte par le demandeur / m		12 € G180
	Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m		12 € G181
	Fourniture et pose conduite PE110/PE160 posée en tranchée ouverte par le demandeur / m		18 € G182
	Supplément pour courbe de raccordement non conforme (G4 et G6) en cas de nouvelle construction		190 € G184
	Supplément si position non conforme du compteur G4-G6		190 € G185
	Fourniture et pose conduite interne bâtiment (au delà de 3 mètres) / m		24 € G183
	Terrassement en pleine terre dans le domaine privé pour placement PE32 / m		24 € G186
	Terrassement tranchée trottoir (dalle 30/30) / m		70 € G191
	Terrassement tranchée pavés, béton, asphalte / m		95 € G192
Ouverture et remblai de fosse / m ³		102 € G193	
Démolition & refecton béton, tarmac / m ²		273 € G194	
Démolition & refecton dalle 30/30 / m ²		105 € G195	
Supplément pour démolition de revêtement divers en domaine privé / m		71 € G196	
Carottage en raccordement		214 € G197	

Prix unitaire
N° de la fiche de
description technico-
administrative

Les fiches de description technico-administratives sont regroupées selon la nature des travaux (branchement, comptage, mise en service, travaux divers ou hors forfait) et selon le type de raccordement basse pression (BP) ou moyenne pression (MP).

Les **fiches de description technico-administratives** indiquent et décrivent pour chaque prestation :

Le libellé de la prestation.	L'unité de mesure.	La description de la prestation précisant si la main d'œuvre, le matériel et le déplacement sont compris, le contenu de la prestation et les éventuelles restrictions, la nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD ¹ .	Le taux de TVA applicable.	La nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD.
------------------------------	--------------------	--	----------------------------	---

Libellé : Renouvellement d'un branchement (longueur max. 5 m en extérieur et 3 m en intérieur)		Prix (HTVA) : Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
Unité : Pièce		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Description : <input checked="" type="checkbox"/> main d'œuvre <input checked="" type="checkbox"/> matériel <input checked="" type="checkbox"/> déplacement		Disponible	Non disponible	Non Disponible
<p>Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est identique à la pose d'un nouveau branchement avec une longueur maximum de 5 m en domaine privé extérieur et 3 m en domaine privé intérieur. Elle comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> la fourniture et la pose de la conduite de branchement sur la totalité de la longueur depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au compteur la mise en service <p>Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Les longueurs hors forfait sont facturées en supplément.</p> <p>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée et la pose de gaines conformément aux prescriptions d'Ores. La pose d'un coffret en limite de propriété pour accueillir le comptage si le recul de l'habitation est supérieur à 25 m. <p>Les travaux de terrassement en domaine privé peuvent être effectués par Ores moyennant un supplément de prix.</p>				
Comment demander ?		Délai :		
<input type="checkbox"/> Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC (contact center) <input checked="" type="checkbox"/> Demande avec offre écrite : sur le site Web d'Ores ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ou télécharger sur le site web Ores <input type="checkbox"/> Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		30 jours ouvrables pour un raccordement simple ou 60 jours ouvrables en cas de traversée de voirie pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles		
		Référence prescriptions techniques : Prescriptions d'Ores		
		Prestations associées obligatoires :		

Le canal d'entrée de la demande.	Le délai d'exécution de la prestation.	Les prestations complémentaires qui doivent être associées et exécutées en même temps que la prestation demandée.	La référence des prescriptions techniques.
----------------------------------	--	---	--

¹ URD : Utilisateur de Réseau de Distribution.

6 Segment « ≤ 160 m³/h »

6.1 Définitions

Les prix sont établis sur base d'un forfait explicité dans l'**Annexe 4** et d'application pour tout raccordement :

- d'une habitation ou bâtiment avec 1 point d'accès ;
- de logements individuels dans un bloc d'appartements avec local commun (immeubles collectifs).

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement au réseau MP ou BP avec pression de sortie de 21/25/98 mbar et un débit maximum de 160 m³/h :

- conforme aux prescriptions techniques Synergrid et à celles du gestionnaire de réseau de distribution ;

et

- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété d'ORES.

6.1.1 Raccordement standard à usage résidentiel

Pour être qualifié de standard au terme du Décret Wallon relatif à l'organisation du marché du gaz², le raccordement doit :

- avoir une longueur maximale de 8 m entre le compteur et le point de raccordement - cette distance est à compter à partir du point d'accès³ (autrement dit le compteur) ;
- permettre un débit horaire inférieur ou égal à 10 m³/h ;
- avoir une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbar ;
- être mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place.

Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit⁴, raison pour laquelle un abattement équivalent aux montants des termes B et C, ainsi que le cas échéant au montant de la traversée de voirie sera appliqué. Ce principe est naturellement uniformisé à travers toute la région wallonne (application décrétales) et représente plus de 90% des raccordements basse pression réalisés.

6.1.2 Raccordement non standard

Si une des conditions auxquelles doit répondre un raccordement pour être qualifié de standard manque (à l'exception de la longueur de 8 m), le raccordement est qualifié de non standard.

Ce sera donc notamment le cas pour un débit horaire supérieur à 10 m³/h ou pour une pression de fourniture supérieure à 25 mbar.

² Art. 2-9° du Décret du 21.05.2015 publié au MB 02.06.2015 et modifiant l'Art. 2-24° du Décret du 19.12.2002.

³ Circulaire Ministérielle du 6 juillet 2005.

⁴ Art. 37-9° du Décret du 21.05.2015 publié au MB 02.06.2015 et modifiant l'Art. 32-§1-4°b du Décret du 19.12.2002.

6.1.3 Raccordement collectif

Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccords individuels.

6.2 Formule ABCD - Explications

6.2.1 Accès au réseau

Sur réseau existant, l'accès au réseau est gratuit.

Au-dessus d'un débit de 16 m³/h, il faut vérifier via une étude d'orientation si le réseau BP (basse pression) local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement.

Hors réseau gaz, ORES est tenu d'effectuer une étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon⁵. Les frais de cette étude sont à charge d'ORES.

Si le calcul de rentabilité révèle un déficit, celui-ci est facturé au demandeur, après son accord, via le terme D. Les travaux d'extension du réseau seront réalisés suivant les disponibilités budgétaires.

La portée et les conditions de réalisation de ces travaux d'extension sont précisées en Annexe 4.

Cas particulier des raccords collectifs

Le raccordement collectif est assimilé à du réseau et intégré au calcul de rentabilité. Seul le manque de rentabilité est facturé le cas échéant au demandeur via le terme D.

Les raccords individuels sur le raccordement collectif sont traités selon les prix forfaitaires par point d'accès repris en Annexe 4 en fonction du débit et de la nature du branchement.

6.2.2 Branchement

Les travaux réalisés par ORES dans le cadre de ce forfait et leurs conditions de réalisation sont précisés en Annexe 4.

6.2.3 Comptage

Les travaux réalisés par ORES dans le cadre de ce forfait et leurs conditions de réalisation sont précisés en Annexe 4.

6.2.4 Divers

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 5.

Ces prix sont valables pour les activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures (voir Annexe 6).

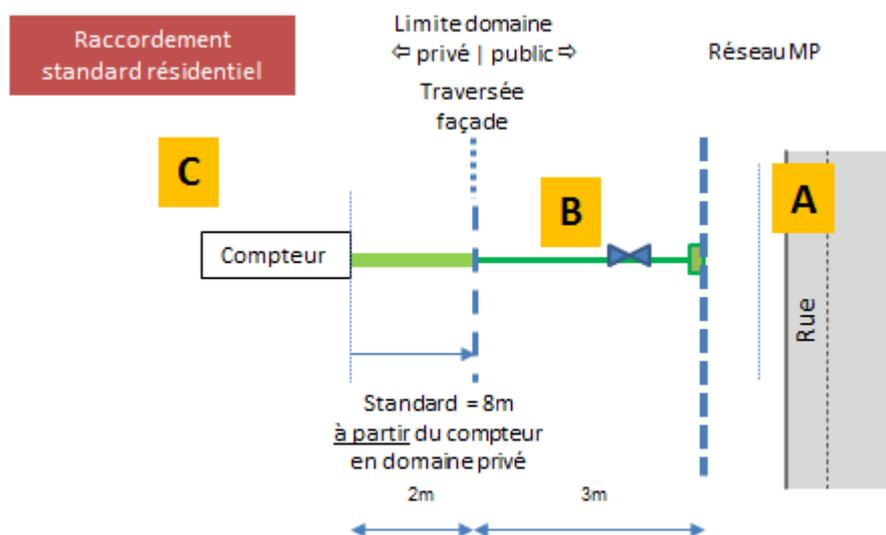
⁵ Arrêté Ministériel du 14 juin 2004 publié au MB du 14/09/2004

Ils concernent les travaux de terrassement, forage, fourniture et pose de conduite en domaines public et privé au-delà des quantités comprises dans les forfaits.

6.3 Exemples

Exemple 1 :

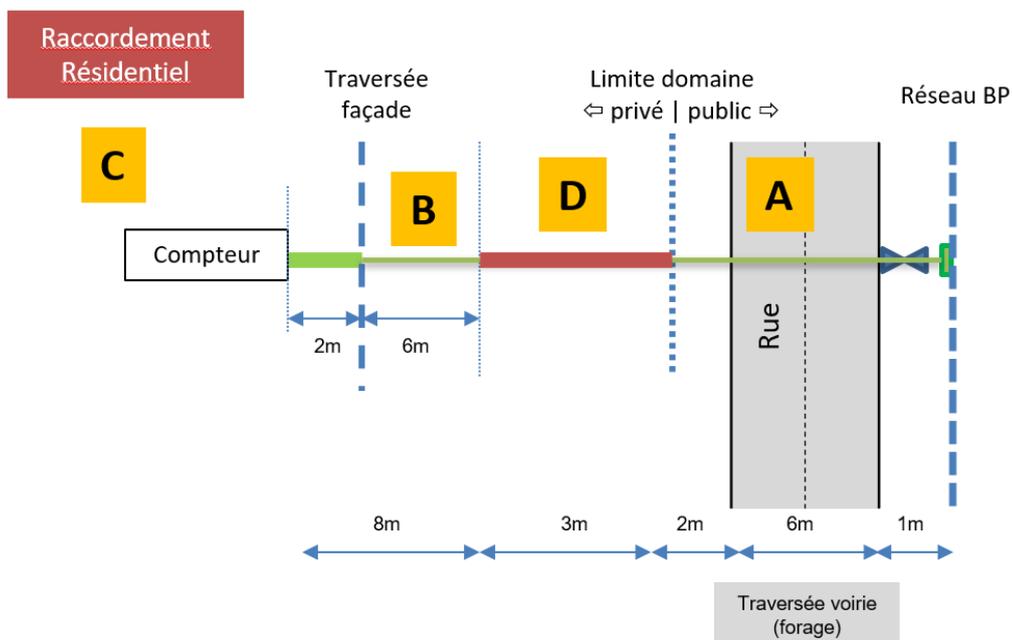
Nouveau raccordement individuel à usage résidentiel, débit inférieur à 10 m³/h, sur réseau MP, pour une habitation existante pour l'utilisation d'un chauffage central. Longueur totale du branchement de 5 m dont 2 m en longueur intérieure et 3 m en longueur en domaine public.
Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par ORES.



Offre étude	Prix 2025		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude	Gratuit				0,00 €	0,00 €
Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		1	PCE	765,50 €	765,50 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	PCE		-765,50 €
	Total					0,00 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		1	PCE	382,64 €	382,63 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)					-382,63 €
	Total					0,00 €
(D) Divers	Néant					
Prix total						0,00 €

Exemple 2 :

Nouveau raccordement individuel à usage résidentiel, débit inférieur à 10 m³/h, sur réseau BP, pour une habitation existante pour l'utilisation d'un chauffage central. Longueur totale du branchement de 20 m dont 9 m en longueur extérieure en propriété privée (pavés) et 2 m en longueur intérieure en propriété privée et 9 m en domaine public, dont une traversée de voirie de 6 m (à réaliser par forage). Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par ORES.



Offre étude	Prix 2025		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude	Gratuit				0,00 €	0,00 €
Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00, €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		1	PCE	765,50 €	765,50 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	PCE		-765,50 €
	Total					0,00 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		1	PCE	382,64 €	382,63 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		1	PCE		-382,63 €
	Total					0,00 €
(D) Divers	Supplément en domaine privé dépassant les 8 m comptés à partir du compteur					
	Pose de conduite avec terrassement : 9 m - (8 m - 2 m) *	G190	3	m	105,16 €	315,48 €
	Supplément en domaine public					
	Forage - Traversée de voirie	G174	6	m	636,94 €	3.821,64 €
	Pose de conduite sans terrassement	G180	6	m	16,84 €	101,04 €
	Pose de conduite avec terrassement	G190	2	m	105,16 €	210,32 €
Abattement (Décret 21.05.2015)		1	PCE		-4.133,00 €	
	Total					315,48 €
Prix total						315,48 €

* Dans l'exemple ci-dessus, les mètres supplémentaires en domaine privé dépassant les 8 mètres forfaitaires gratuits, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur.

Exemple 3 :

Dans les 12 mois qui suivent la mise en service de ce même raccordement (voir exemple 2), le client n'a pas encore effectué le moindre prélèvement de gaz à des fins domestiques et déclare ne plus être intéressé par le gaz.

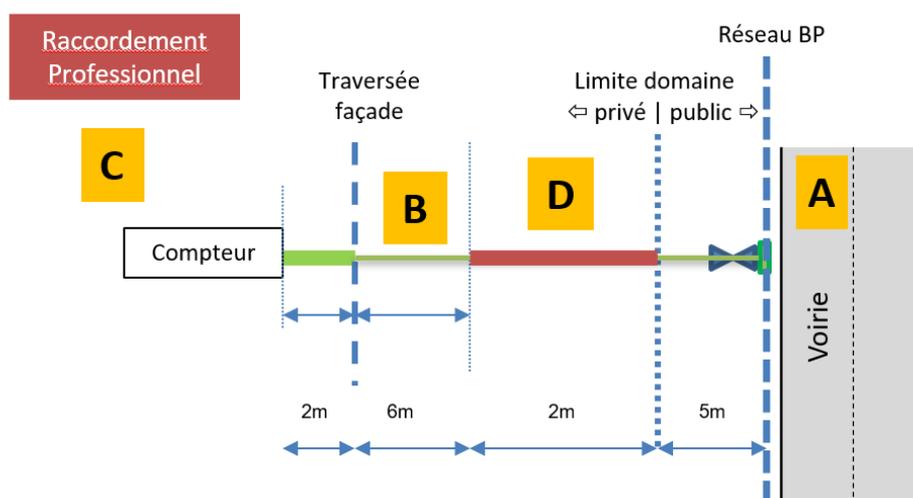
ORES lui réclamera le montant des abattements consentis au terme du décret, soit dans le cas présent :

Offre raccordement	Prix 2025	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(B) Branchement	Abattement (Décret 21.05.2015)	-1	PCE		765,50 €
(C) Comptage	Abattement (Décret 21.05.2015)	-1	PCE		382,63 €
(D) Divers	Abattement (Décret 21.05.2015)	-1	PCE		4.133,00 €
Montant à facturer					5.281,13 €

Exemple 4 :

Nouveau raccordement individuel à usage professionnel, débit 10 m³/h, sur réseau BP. Longueur totale du branchement de 15 m dont 8 m en longueur extérieure en propriété privée et 2 m en longueur intérieure en propriété privée et 5 m en domaine public, en trottoir.

Les travaux de raccordement sont entièrement réalisés par ORES.

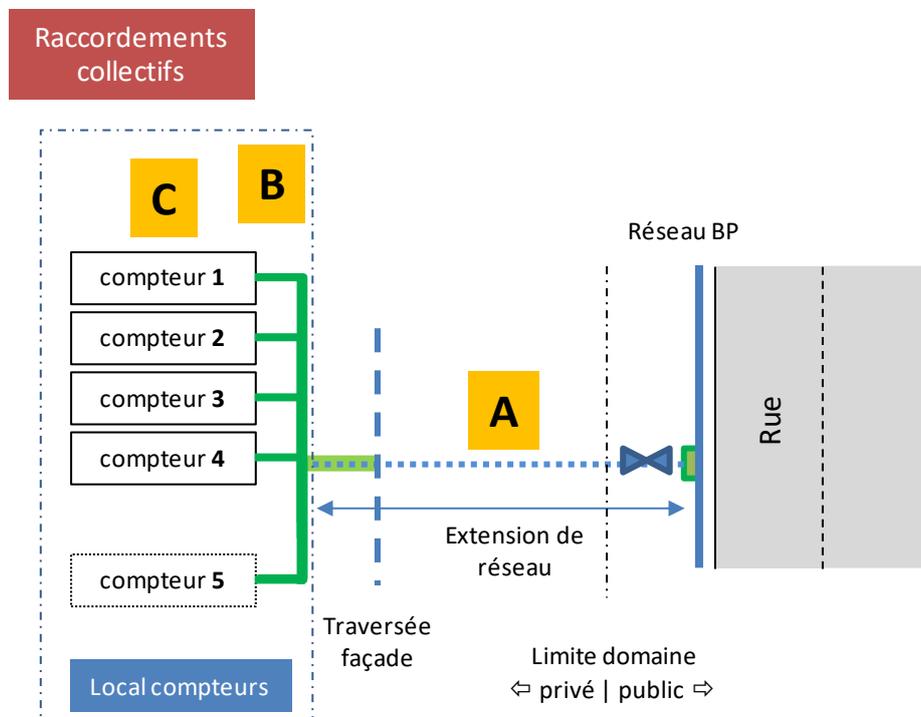


Offre étude	Prix 2025		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude	Gratuit				0,00 €	0,00 €
Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		1	PCE	765,50 €	765,50 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		1	PCE	382,64 €	382,63 €
(D) Divers	Supplément pour la pose de la conduite et du terrassement en domaine privé					
	Pose de conduite avec terrassement	G190	2	m	105,16 €	210,32 €
Prix total						1.358,45 €

* Dans l'exemple ci-dessus, la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par ORES dans le forfait (8 m), sont facturés à l'aide du terme D.

Exemple 5 :

Nouveau raccordement collectif pour un immeuble à appartements.
 La demande concerne 4 points d'accès (compteur) individuel à usage résidentiel, débit : 6 m³/h et 1 point d'accès (compteur) individuel à usage non résidentiel (professionnel), débit : 6 m³/h.
 Le calcul de rentabilité des travaux en domaines public et privé jusqu'au local compteur est positif.



Le branchement collectif est assimilé à du réseau. Après étude il apparaît que son prix de réalisation est couvert par le calcul de rentabilité. Si ce n'était pas le cas, l'écart serait facturé à travers le terme D.

<u>Offre étude</u>	Prix 2025	Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude	Puissance demandée 5x6 m ³ /h = 30 m ³ /h		1	PCE	762,67 €	762,67 €
<u>Offre raccordement</u>			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit – pas de manque de rentabilité				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Raccordement		5	PCE	765,50 €	3.827,50 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		4	PCE		-3.062,00 €
	Total					765,50 €
(C) Comptage	Dispositif de comptage		5	PCE	382,63 €	1.913,15 €
	Abattement (Décret 21.05.2015)		4	PCE		-1.530,52 €
	Total					382,63 €
Prix Total						1.910,80 €

7 Segment « > 160 m³/h »

7.1 Définitions

Pour toute demande de raccordement d'un débit supérieur à 160 m³/h, la solution technique de principe est une alimentation MP (moyenne pression), pour autant qu'un réseau MP existe.

ORES peut toutefois déroger à ce principe si la capacité du réseau BP (basse pression) à proximité le permet.

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP type B avec une pression de sortie cabine inférieure ou égale à 500 mbar maximum :

- conforme aux prescriptions techniques Synergrid et à celles du gestionnaire de réseau de distribution ;

et

- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES.

Pour des prélèvements supérieurs à 1.600 m³/h, vu les spécificités des équipements à mettre en œuvre, ORES travaillera exclusivement sur base de devis.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété d'ORES.

7.2 Formule ABCD – Explications

7.2.1 Accès au réseau

Sur réseau existant, l'accès au réseau est gratuit.

Hors réseau, ORES est tenu d'effectuer une étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon⁶.

Les frais de cette étude sont à charge d'ORES. Si le résultat de cette étude conclut à la rentabilité de l'extension, l'accès au réseau est gratuit. Si le calcul mène à un déficit de rentabilité, l'accès correspond à ce déficit et est facturé au demandeur via le terme D (voir **Annexe 2**).

Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.

7.2.2 Branchement

Les travaux réalisés par ORES dans ce cadre et leurs conditions de réalisation sont précisés en **Annexe 1**.

⁶ Arrêté Ministériel du 14 juin 2004 publié au Moniteur Belge du 14/09/2004.

7.2.3 Comptage

En fonction de ses impératifs d'exploitation, et jusque 1.000 m³/h, le demandeur choisit le type de détente (1 ou 2 ligne(s) de détente) pour sa cabine.

Le montant à facturer dépendra du calibre du compteur à placer. Les travaux réalisés par ORES dans ce cadre et leurs conditions de réalisation sont précisés en **Annexe 1**.

7.2.4 Divers

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en **Annexe 2**.

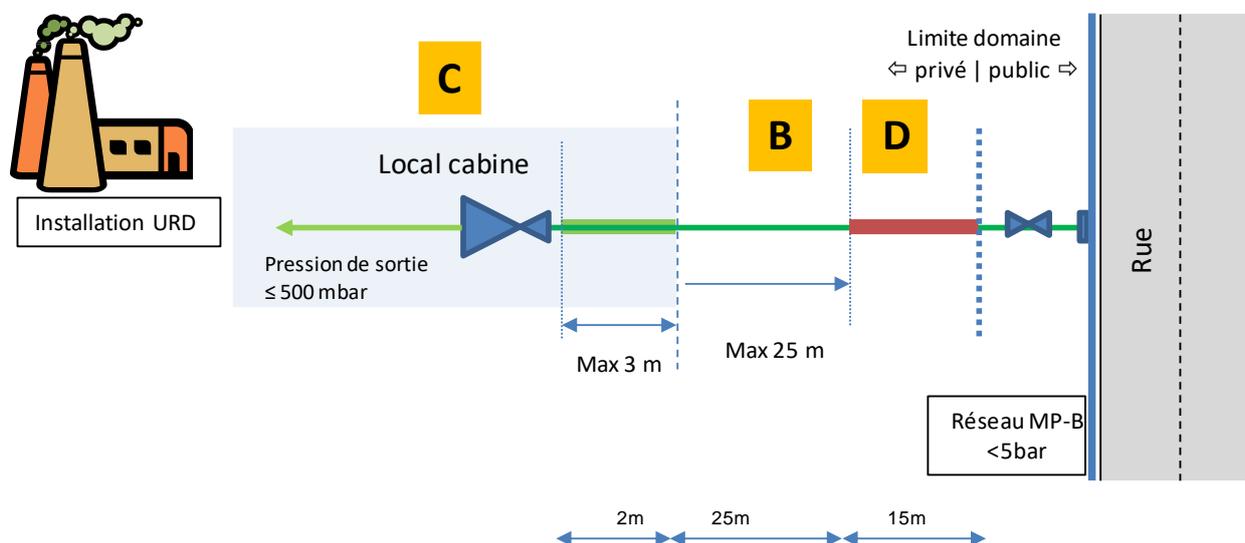
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que des travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions séparées (voir **Annexe 3**).

Une étude de détail est dans ce cas nécessaire (voir **Annexe Etudes**).

Ils concernent les travaux de terrassement, forage, fourniture et pose de conduite en domaines public et privé au-delà des longueurs comprises dans les forfaits.

7.3 Exemple

Nouveau raccordement individuel pour usage non résidentiel, débit max 650 m³/h.
 Longueur extérieure en propriété privée de 40 m (tranchée réalisée par le demandeur) et longueur intérieure de 2 m. Cabine avec 2 lignes de détente installée dans un local conforme aux prescriptions ORES et mis à disposition par le demandeur.
 Le calcul de rentabilité s'avère positif.



Offre étude	Prix 2025	Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude			1	PCE	2.076,15 €	2.076,15 €
Offre raccordement			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Conduite PE110 MP		1	PCE	5.575,51 €	5.575,51 €
(C) Comptage	Détente 2 lignes		1	PCE	30.917,72 €	30.917,72 €
(D) Divers	Pose en propriété privée de la conduite : 40 m – 25 m*	G180	15	m	23,19 €	347,85 €
Prix total						38.917,23 €

* Dans l'exemple ci-dessus, les mètres supplémentaires en domaine privé dépassant les 25 mètres en longueur extérieure et 3 mètres en longueur intérieure, comptés à partir du compteur, sont à charge du demandeur. Les travaux en domaine public sont, dans cet exemple, à la charge d'ORES.

8 Viabilisation de terrain résidentiel

8.1 Définitions

La viabilisation consiste, à travers un mécanisme de mutualisation des coûts, quel que puisse être le type de travaux d'équipement à réaliser, à permettre au gestionnaire de réseau de distribution d'attester qu'un terrain peut être raccordé au réseau de distribution de gaz naturel.

Le règlement pour l'équipement de terrains résidentiels à viabiliser est le document de référence.

L'**Annexe 7** couvre la viabilisation d'un terrain résidentiel.

8.2 Frais d'ouverture de dossier

(Voir article 3 du règlement pour l'équipement en gaz de terrains à viabiliser).

Les frais d'ouverture de dossier sont précisés en **Annexe 7**.

8.3 Coûts des travaux d'alimentation en gaz

(Voir article 4 du règlement pour l'équipement en électricité de terrains à viabiliser).

Les travaux réalisés par ORES dans ce cadre sont précisés en **Annexe 7**.

8.4 Comment utiliser le tarif ?

Sur base des tarifs repris en **Annexe 7** le coût par mètre de voirie à équiper est donné en fonction de 2 critères :

- la longueur des voiries à équiper ;
- l'ouverture ou non des tranchées par le demandeur.

Le forfait est un montant par m quel que soit le travail réel à réaliser.

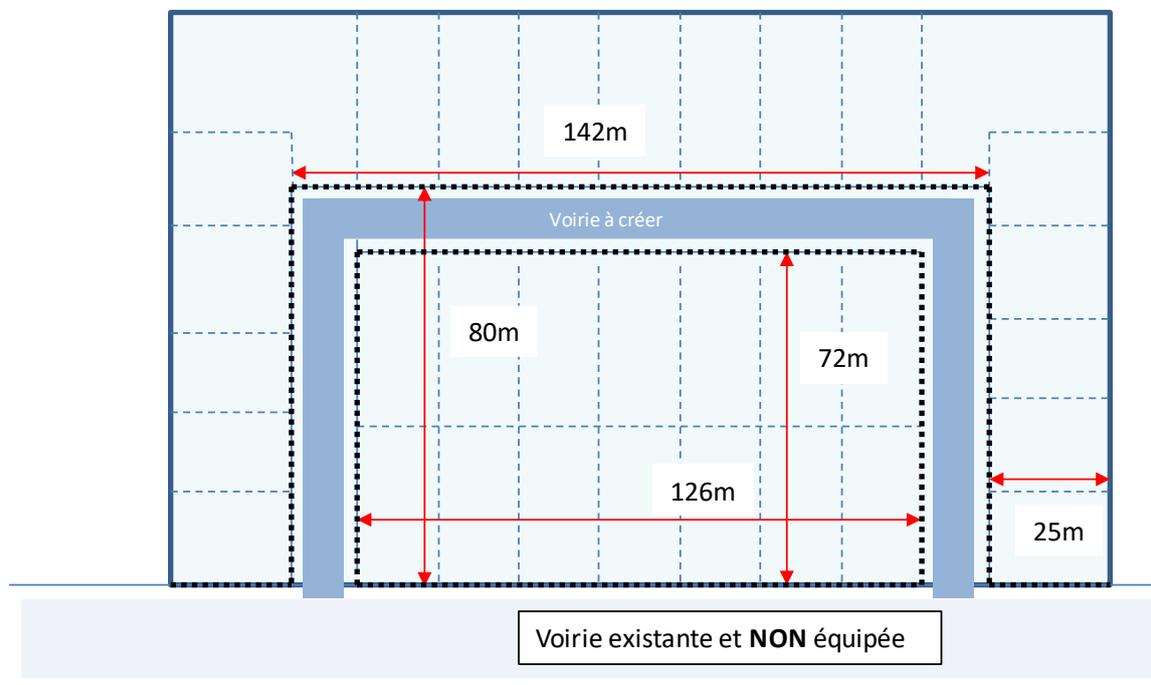
8.5 Remarques

Les raccordements des maisons individuelles, des éventuels immeubles à appartement ou des habitats groupés sont traités suivant le barème ABCD du tarif de raccordement segment utilisateurs de réseau BP (**Annexes 4 et 5** des tarifs Gaz).

Le forfait est une participation dans les frais de construction du réseau et non un droit de propriété sur ledit réseau, qui est la propriété exclusive d'ORES.

8.6 Exemple

Viabilisation d'un terrain. Création de voirie, selon le schéma ci-joint.
 Le terrain se trouve en zone d'habitat.
 Le nombre estimé de parcelles est de 33 et 748 m de voirie sont à équiper.
 Tranchées ouvertes par le demandeur. Le calcul de rentabilité s'avère positif.



..... Longueur – GAZ $2*25m + 2*80m + 142m + 2*126m + 2*72m = 748m$

■ Voirie à créer

Frais de dossier	Prix 2025	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais de dossier		1	PCE	210,09 €	210,09 €
Offre Viabilisation		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Equipement Gaz	Forfait	748	m	107,38 €	80.320,24 €
Prix total					80.530,33 €

9 Raccordement des stations CNG

Le CNG (Compressed Natural Gas) est un produit du gaz naturel. Il est obtenu par la compression du gaz à ~200 bar. Il constitue un carburant alternatif aux produits pétroliers utilisés pour le transport.

Le raccordement d'une station CNG est réalisé à l'aide d'une cabine avec ou sans détente (raccordement ouvert).

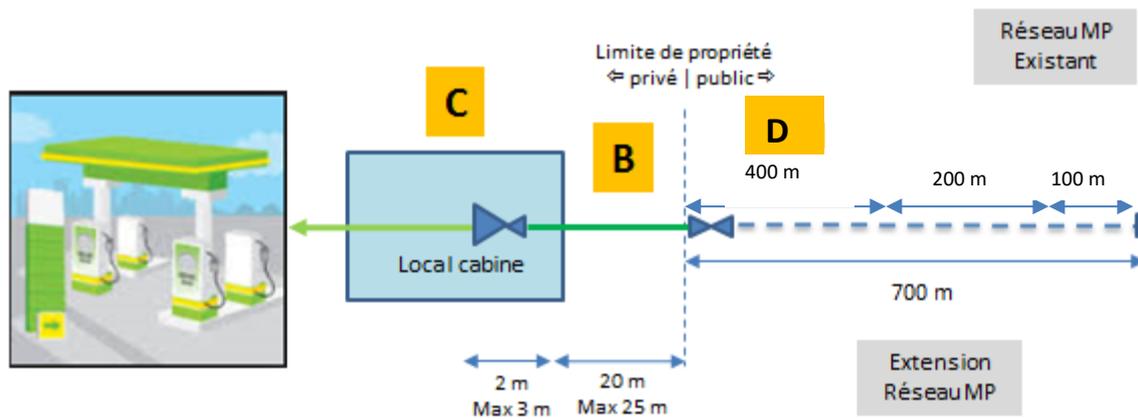
Techniquement, la cabine CNG se différencie d'une cabine classique par le fait qu'elle est modulable et qu'elle comprend des dispositifs de sécurité spécifiques (clapet anti-retour, ...).

Les tarifs et modalités pratiques relatives à ce type de raccordement sont repris en **Annexe 8**.

9.1 Exemples

Exemple 1 :

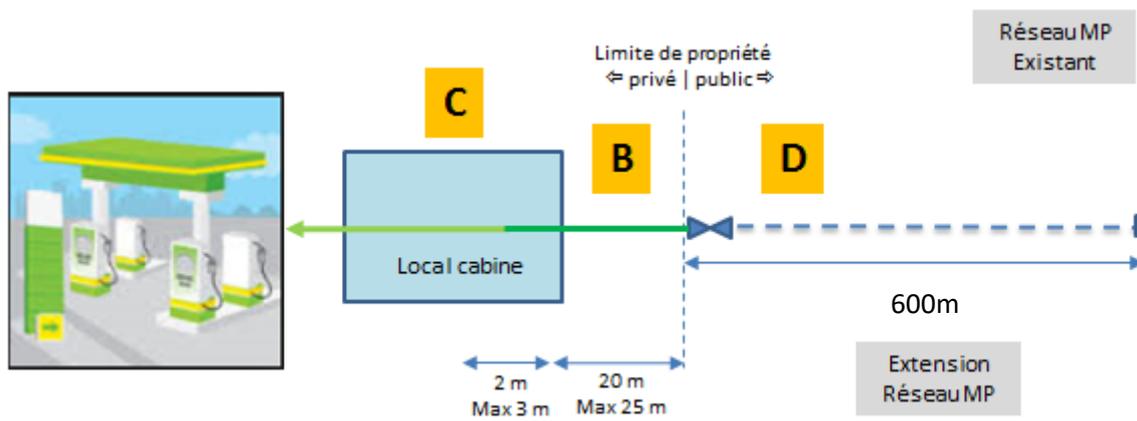
Nouveau raccordement d'une station CNG, sur cabine 160 m³/h, située à 500m du réseau MP.
Sur les 700 m, 100 m sont en terre-plein, 550 m sont en voirie renforcée et 50 m sont en trottoir. La cabine sera située à 20 m de la limite de propriété. La tranchée en domaine privé sera ouverte par le demandeur.



Offre étude	Prix 2025		Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude			1	PCE	762,67 €	762,67 €
Offre raccordement	Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix	
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Forfait	1	PCE	3.494,88 €	3.494,88 €	
(C) Comptage	Détente	1	PCE	33.097,22 €	33.097,22 €	
Abattement lié à l'application du forfait CNG – cabine & branchement						-25.000,00 €
TOTAL A + B + C						11.592,10 €
(D) Divers	Pose conduite avec terrassement	G190	700	m	111,51 €	78.057,00 €
	Démolition et réfection en voirie (550 m X 0,4 X 0,8)	G194	176	m ³	316,40 €	55.686,40 €
Abattement lié à l'application du forfait CNG – extension de réseau						-75.000,00 €
TOTAL (D)						58.743,40 €
Prix total						71.098,17 €

Exemple 2 :

Nouveau raccordement d'une station CNG, sur cabine 160 m³/h située à 600 m du réseau MP.
 Sur les 600 m, 150 m sont en terre-plein, 350 m sont en voirie et 100 m sont en trottoir.
 La cabine sera située à 20 m de la limite de propriété. La tranchée en domaine privé sera ouverte par le demandeur.
 Une mise à disposition des impulsions est prévue.



Offre étude			Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
Frais d'étude			1	PCE	762,67 €	762,67 €
Offre raccordement		Code	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix
(A) Accès au réseau	Gratuit				0,00 €	0,00 €
(B) Branchement	Forfait		1	PCE	3.494,88 €	3.494,88 €
(C) Comptage	Détente		1	PCE	33.097,22 €	33.097,22 €
Abattement lié à l'application du forfait CNG – cabine & branchement			1	PCE	-25.000,00 €	-25.000,00 €
TOTAL A + B + C						11.592,10 €
(D) Divers	Mise à disposition d'impulsions	G065	1	PCE	1.025,79 €	1.025,79 €
	Pose conduite avec terrassement	G190	600	m	111,51 €	66.906,00 €
Abattement lié à l'application du forfait CNG - réseau			1	pc	-75.000,00 €	-75.000,00 €
TOTAL (D)						0,00 €
Prix total						12.354,77 €